

Note d'unité

MTS PERM | N° 2019-038

Décision du 21 novembre 2019

**Décision n° MTS PERM-2019-038 du 21 novembre 2019
portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle permanence
du département Métro, Transport et Services [MTS]
au personnel de l'encadrement de l'unité opérationnelle permanence**

Le directeur de l'unité opérationnelle permanence,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 7 octobre 2019 (note générale n° 2019-074) au directeur du département MTS par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 18 novembre 2019 (note de département n° MTS 2019-185) au directeur de l'unité opérationnelle permanence par le directeur du département MTS ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

- M. Pierre JAQUANIELLO, responsable des ressources humaines ou à
- M. William CHARENTON, responsable répartition conduite ou à
- M. Dimitri MAGINOT, responsable adjoint répartition conduite ou à
- M. Benoit DUVAL, responsable PCC ou à
- M. Cyrille BOUEYRE, responsable adjoint GMT ou à
- M. Stéphane DUPRE, responsable adjoint GMT ou à
- M. Eric GUILLAUMEL, responsable GMT;



à l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.

Article 2

Cette décision annule et remplace la note de département n° MTS-PERM-2019-001 en date du 9 janvier 2019.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 21 novembre 2019

Emmanuel BERTHOU
Directeur de l'unité opérationnelle permanence